Tentez de gagner 5 x 2 places pour la pièce Tribuna(a)I

en envoyant un e-mail à emileetferdinand@larciergroup.com

> Les 5 premiers personnes à avoir envoyé un e-mail recevront 2 places pour la pièce *Tribuna(a)I* (pour Bruxelles ou Courtrai).

TRIBUNA(A)L

UN SPECTACLE DOCUMENTAIRE BASÉ SUR DES ADAPTAT DE PROCÈS RÉELS EN BELGIQUE...

RENCONTRE AVEC LE METTEUR EN SCÈNE, JOS VERBIST, ET<mark>©</mark>AUTEUR, KAREL VANHAESEBROUCK

Existe-t-il une justice des classes? La justice est-elle raciste ou s'agit-il d'une loterie? C'est avec ces questions que l'équipe de Tribuna(a)I, qui propose un spectacle bilingue sur l'agissement de notre appareil judiciaire, s'est rendue dans les salles d'audience. Les metteurs en scène. Jos Verbist et Raven Ruell, ont ciselé cette expérience pour en faire un documentaire implacable sur le fonctionnement du droit pénal belge. Et pour ce spectacle, l'équipe du Théâtre Antigone s'est totalement investie. En effet, une année durant, le dramaturge Karel Vanhaesebrouck a suivi des procès dans les tribunaux correctionnels d'Anvers.





Jos Verbist

Vanhaesebrouck

Metteur en

Dramaturge



Gand et Bruxelles, Pas de Cour d'assises média génique captivante, mais des procès contre le menu fretin montrant la vie telle qu'elle est. Karel Vanhaesebrouck a ensuite retranscrit les procès afin de les transmettre aux metteurs en scène. Ces derniers ont eux aussi assisté au procès en compagnie des acteurs. Tribuna(a)/ est le fruit de cette expérience. On pourra à nouveau découvrir ce spectacle en mai à Bruxelles et Courtrai. En même temps, paraîtra aux éditions Lannoo De rechtbank, een schouwtoneel, un ouvrage fascinant dans lequel des avocats, juges et criminologues commentent le matière de Vanhaesebrouck.

Émile & Ferdinand : Pourquoi vouliez-vous mettre sur pied ce spectacle ?

Jos Verbist: Nous rêvions d'un spectacle documentaire basé sur des adaptations de procès réels issus de tribunaux correctionnels en Belgique. Nous avions en vue un agenda idéologique très concret: nous voulions entre autres montrer comment le droit pénal, qu'on le veuille ou non, reproduit systématiquement des inégalités, et que notre système juridique n'a pas encore su se dépêtrer du joug de la justice des classes. Tribuna(a)l révèle également comment les acteurs individuels disposent du pouvoir et de la force pour changer le système, non pas à un niveau abstrait ou théorique mais bien d'une manière humaine concrète. Le droit n'est jamais abstrait mais toujours réel.

Karel Vanhaesebrouck: Le point de départ de Jos, à qui l'on doit la mise en scène de *Tribuna(a)l* aux côtés de Raven Ruell, était que le droit est reproduit à tort. Je pensais qu'il était dans l'exagération et se laissait aller au simplisme. Mais une fois que nous avons procédé à des dizaines d'entretiens, avec des avocats et des magistrats de différents horizons, je suis arrivé à la même conclusion. À l'issue de chacun de ces

• • •



entretiens, Jos posait la même question : Notre système juridique est-il raciste ? Au début, je ne savais plus où me mettre. Tout le monde était heurté par le côté direct de la question mais quasi toutes les réponses étaient affirmatives. Décevant, n'estce pas ?

Comment se sont déroulés les préparatifs du spectacle ?

Karel Vanhaesebrouck : J'ai assisté à différents types de procès et ce pendant une période de huit mois : de procès, et ce, pendant une période de huit mois : l'immigration et la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la petite criminalité liée à la pauvreté, un cas particulièrement intéressant de violence policière et plusieurs séances de la Chambre de Traitement de la Toxicomanie (CTT) à Gand. Par ailleurs, Jos, Raven et moi-même avons interviewé de nombreux magistrats et avocats, pour nous faire une idée précise des problématiques et des défis de la justice. Les mêmes problèmes resurgissaient avec une régularité métronomique : une grande différence de qualité au niveau du barreau, des pertes de temps et un manque d'organisation, la différence dans l'approche et le cadre de référence entre les différents tribunaux, le cynisme ou le désespoir de nombreux acteurs, l'importance de la psychologie et la subjectivité dans la jurisprudence, les tentatives courageuses des individus visant à donner un visage humain à un système défaillant, etc.

Jos Verbist: Nous nous sommes également rendus au tribunal avec les acteurs. Ils ont principalement été frappés par l'impossibilité de ce théâtre: les intéressés sont tous prisonniers de leur propre rôle de sorte qu'un véritable dialogue n'est jamais amorcé. Les gens parlent sur et à côté les uns des autres, mais ne sont pas en mesure de se déplacer ni de faire preuve de la moindre empathie. Pour les acteurs, c'était naturellement du petit-lait: dans les tribunaux, les pièces de théâtre sont parfois de bien piètre qualité. De nombreux avocats pensent être passés maîtres dans l'art de la rhétorique, alors que c'est souvent loin d'être le cas. D'autres, par contre, sont pétris de talent. Le moindre de leurs propos s'est d'une manière ou d'une autre retrouvé dans le spectacle.

Pour *Tribuna(a)I*, avez-vous construit vous-même une salle d'audience ? Pourquoi avez-vous opté pour cette forme particulière ?

Jos Verbist : Giovanni Vanhoenacker, notre scénographe attitré, a conçu une sorte d'installation, composée d'un podium surélevé sur lequel trônent deux juges et le ministère public et un ensemble de bancs pouvant accueillir 150 spectateurs. Nous jouons dans une salle de théâtre agencée de façon telle que le public est au cœur des débats. Comme si vous passiez une matinée au palais de justice et que vous voyiez passer le cortège des personnes poursuivies. Les juges Tania Van der Sanden, David Dermez et Vincent Hennebicq supervisent le tout et se prononcent. Tout comme les spectateurs

Que voulez-vous véhiculer auprès du public avec ce spectacle ?

Jos Verbist: *Tribuna(a)l* est naturellement une lecture spécifique de nos constatations. Dans le spectacle, le rôle des personnes poursuivies est, par exemple, interprété par des figurants. Les autres rôles ont été incarnés par des acteurs professionnels. Cette métaphore se vérifie : dans la réalité, la personne poursuivie ne peut jouer qu'un rôle de figurant. Et chez nous non plus, le public ne peut pas voir les personnes poursuivies. Il n'en voit que le dos, tout comme dans une salle d'audience.

Karel Vanhaesebrouck: Tribuna(a)l ne formule pas de critique explicite sur notre système juridique – nous ne voulons pas uniquement pointer un doigt accusateur. Et pourtant, Tribuna(a)l n'en demeure pas moins une pièce particulièrement critique, même si elle ne fait ni plus (mais surtout ni moins) que dévoiler ce qui se trame au quotidien dans les salles d'audience belges. Le plus choquant n'est pas que de telles choses se passent vraiment, mais bien qu'elles aient lieu au quotidien sans que personne ne s'en rende compte. Suite à la demande de Jos et Raven, je suis entré pour la première fois de mon existence dans une salle d'audience. Et pour cela aussi, je leur en serai éternellement reconnaissant : ce fut pour moi une leçon de vie incroyablement importante. Depuis, je conseille à tous mes étudiants de fréquenter régulièrement les bancs des salles d'audience. La réalité que vous y rencontrez est un reflet de la société qui, autrement, demeurerait caché.

L'ouvrage De rechtbank is een schouwtoneel, het spektakel van het strafrecht in België, rédigé par Karel Vanhaesebrouck, Christine Guillain et Yves Cartuyffels sera publié chez Lannoo Campus. La version francophone de l'ouvrage paraîtra sous le titre Justice et spectacle. Regards croisés sur la justice pénale en Belgique aux Éditions Racine.